

Budget 2022

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA DIRECTION	1
SOMMAIRE BUDGET 2022 — ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	3
FAITS SAILLANTS — REVENUS 2022.....	5
FAITS SAILLANTS - CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS 2022.....	7
PROGRAMME DÉCENNAL DES IMMOBILISATIONS	11

ANNEXES

CHARGES PAR OBJET	18
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	19
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES.....	20
DÉFINITION DES RUBRIQUES DE REVENUS, DE CHARGES, DU FINANCEMENT ET DES AFFECTATIONS .	21



MOT DE LA DIRECTION

La relance du transport collectif au cœur de nos actions

La pandémie de COVID-19 a entraîné d'importantes perturbations dans le secteur du transport collectif partout dans le monde. À cet égard, le début de l'année 2021 a été marqué par une baisse considérable de l'utilisation de notre réseau d'autobus. Avec l'allègement des mesures sanitaires, la population reprend petit à petit ses habitudes de déplacement. Nous observons une augmentation de l'achalandage, dont le taux représente environ 66 % de celui enregistré en 2019 pour le transport régulier et 67 %, pour le transport adapté, soit la croissance la plus rapide dans la région métropolitaine de Montréal.

Dans le but de pallier les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires résultant de la pandémie de COVID-19, le gouvernement provincial a mis sur pied le *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC)* qui couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 décembre 2022. Les fonds de ce programme sont versés à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), qui veille au partage des ressources financières entre les différents organismes publics de transport en commun (OPTC), dont la STL fait partie.

Pour augmenter l'achalandage sur notre réseau, nous visons à regagner la confiance de la clientèle lavalloise et à promouvoir auprès d'elle les multiples avantages d'utiliser le transport collectif. Pour y parvenir, nous comptons revoir nos pratiques, entre autres, en sondant la population pour connaître les nouvelles habitudes de mobilité et en proposant des initiatives pour bonifier notre offre de service.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2022 s'élève à 176,7 M\$. Celui-ci a été conçu de façon à refléter avec justesse les besoins de notre clientèle en améliorant les services offerts en semaine, soit principalement par une augmentation des départs en dehors des heures de pointe. Sa croissance est de 5 %, en incluant le plan de relance du transport collectif, les dépenses attribuables à la COVID-19 et les coûts liés aux mesures d'atténuation pour la construction du Réseau express métropolitain (REM).

Notre *Programme d'immobilisations décennal (PDI)* nous permet de poursuivre nos engagements en termes d'innovation, d'électrification, de développement de nos installations et nos systèmes ainsi que le maintien des actifs. Un budget de 1 026 M\$ est attribué exclusivement à la mise en œuvre de notre programme d'électrification. Ce dernier couvre plusieurs projets, dont l'un des plus importants est l'agrandissement du garage qui servira à l'exploitation de 145 autobus électriques. Son ouverture est prévue en 2025 et cela en fera le premier garage de cette nature au Québec.

Budget 2022



Le gouvernement provincial a comme objectif d'électrifier 55 % du parc total d'autobus urbains d'ici 2030. À la STL, nous mettons toute notre expertise à contribution pour atteindre les objectifs d'électrification, bien que ce projet d'envergure comporte de nombreux défis. Nous devons transformer plus rapidement le garage actuel afin qu'il puisse se conformer aux besoins opérationnels des autobus électriques. L'électrification des transports permet de réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre. Ce sont des solutions indispensables à la lutte contre les changements climatiques et nous poursuivons activement nos efforts en ce sens.

L'ensemble des réseaux de transport collectif de la région métropolitaine aura à surmonter d'importants enjeux de financement au cours des prochaines années. De nombreux chantiers et des projets d'envergure sont actuellement menés, en lien avec l'électrification, le REM et la refonte tarifaire. Ces chantiers nécessiteront des financements substantiels.

À cet égard, le budget 2022 se veut un budget responsable, reflétant un équilibre entre une certaine prudence et un maintien de niveau de service adéquat. L'exercice budgétaire a été ardu, mais nous croyons qu'il reflète avec justesse les différents enjeux auxquels nous sommes confrontés.

En conclusion, nous tenons à remercier l'administration municipale pour son soutien indéfectible et la Ville de Laval pour son appui financier. L'importance que cette dernière accorde à la mobilité collective et active de sa population nous permet d'assurer la qualité de notre réseau de transport. Également, nous sommes reconnaissants aux instances gouvernementales pour leur contribution financière dans le contexte particulier de la pandémie. Nous souhaitons aussi remercier chaleureusement les membres de notre conseil d'administration qui investissent temps et énergie dans nos projets et mettent leur expertise à contribution pour toute la collectivité. Finalement, notre offre de service ne serait pas ce qu'elle est sans les efforts quotidiens du personnel de la STL.

C'est en unissant nos forces que nous faisons du transport en commun une expérience hors du commun. Nous vous remercions de faire toute la différence !

Jocelyne Frédéric-Gauthier, présidente

Guy Picard, directeur général, Ph. D., PMP



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

Le budget de fonctionnement de la STL s'élève en 2022 à 176,7M\$, une augmentation de 7,7 M\$ par rapport au budget 2021. Cette enveloppe budgétaire comprend non seulement le service régulier et le transport adapté offerts par la STL, mais aussi divers services connexes.

Parmi ceux-ci se trouvent les mesures d'atténuation requises dans le cadre des chantiers du Réseau express métropolitain (REM) et les contrats de gestion déléguée (entretien des équipements métropolitains et l'exploitation des billetteries).

De plus, dans le contexte de la pandémie lié à la COVID-19, des efforts supplémentaires continuent d'être déployés pour répondre aux exigences sanitaires.

Le projet de la solution de paiement par carte de crédit dans les autobus amorcés en 2021 se poursuit en 2022. Ce projet consiste à acquérir les droits d'utilisation d'une solution de paiement sans contact pour permettre aux clients de payer leur passage dans l'autobus avec leur carte de crédit. Il s'ajoute aux autres coûts associés aux revenus tarifaires.

La répartition du budget de fonctionnement selon les services est présentée dans le tableau suivant :

	Budget	Budget	Écart	Écart
(En milliers de \$)	2022	2021 amendé	F(D)	F(D) %
STL	155 618	147 987	7 631	5.2
<i>Transport régulier , Transport adapté, Administration générale, Frais de financement, financement et affectations</i>	152 378	144 826	7 552	5.2
<i>Mesures d'atténuation Mobilité Montréal</i>	3 240	3 161	79	2.5
Mesures d'atténuation REM	8 946	8 783	163	1.9
Contrats de gestion déléguée	9 238	8 304	934	11.2
Coûts supplémentaires attribuables à la COVID	1 310	2 834	(1 524)	(53.8)
Projet de la solution de paiement sans contact	1 203	1 026	177	17.3
Jeux du Québec	360	-	360	-
TOTAL	176 675	168 934	7 741	4.6

SOMMAIRE BUDGET 2022 — ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

<i>(En milliers de \$)</i>	Budget	Budget	Écart	Écart
	2022	2021 amendé	F(D)	F(D)%
REVENUS				
Rémunération de l'ARTM	163 802	157 078	6 724	4.3
Contrats de gestion déléguée	9 238	8 304	934	11.2
Transferts du gouvernement du Québec	1 602	1 949	(347)	(17.8)
Autres revenus	2 033	1 603	430	26.8
	176 675	168 934	7 741	4.6
CHARGES				
Transport régulier	124 561	117 180	(7 381)	(6.3)
Administration générale	25 189	23 210	(1 979)	(8.5)
Transport adapté	10 459	11 894	1 435	12.1
Contrats de gestion déléguée	9 238	8 304	(934)	(11.2)
Frais de financement	3 030	3 512	482	13.7
Dépenses imprévues	2 338	2 498	160	6.4
Amortissement	28 848	27 999	(849)	(3.0)
	203 663	194 597	(9 066)	(4.7)
Conciliation à des fins fiscales :				
Amortissement	(28 848)	(27 999)	849	(3.0)
Financement	4 676	3 352	(1 324)	(39.5)
Affectations	(2 816)	(1 016)	1 800	(177.1)
	(26 988)	(25 663)	1 325	(5.2)
	176 675	168 934	(7 741)	(4.6)



FAITS SAILLANTS — REVENUS 2022

RÉMUNÉRATION PROVENANT DE L'ARTM

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2017, de la nouvelle gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, les revenus en provenance de la *Contribution* de la Ville de Laval, les paiements des *Transferts* du gouvernement du Québec concernant l'offre de service du transport régulier, du transport adapté et les revenus *usagers* sont versés directement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Ces revenus, présentés auparavant à même le budget de fonctionnement de la Société de transport de Laval (STL), sont désormais remplacés par la *Rémunération de l'ARTM* qui, en 2022, totalisera 163,8 M\$.

La hausse de 6,7 M\$ (4,3%) résulte de l'augmentation des dépenses d'exploitation et du service de la dette net.

- *Rémunération liée aux charges de fonctionnement de la STL*

En 2022, la rémunération de la STL s'élèvera à 152,3 M\$. Il s'agit d'une contribution équivalente aux charges de fonctionnement du transport régulier, incluant les mesures d'atténuation Mobilité Montréal, et du transport adapté, déduction faite des autres revenus.

Cette rémunération couvre aussi la portion non subventionnée des dépenses d'investissement.

- *Contribution pour les mesures d'atténuation REM*

La STL maintient en 2022 les mesures d'atténuation permettant de bonifier le service pendant le chantier du Réseau express métropolitain (REM). Ces mesures s'élèveront ainsi à 8,9 M\$ en 2022. Cette somme permettra d'assurer les services de transport requis pour diminuer la congestion routière sur le territoire de Laval et de faire l'entretien des infrastructures permettant la mise en place de ce service.

- *Rémunération attribuable à la COVID-19*

Conformément au *Programme d'aide d'urgence pour le transport collectif* (PAUTC) mis en place par le gouvernement du Québec, l'ARTM versera 1,3 M\$ afin de compenser les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires.

- *Projet de la solution de paiement sans contact dans les autobus et autres frais liés à la vente de titres de transport*

Les frais attribuables à la vente de titres de transport s'établiront en 2022 à 1,2 M\$. Ce montant inclut 0,7 M\$ afin de poursuivre le projet de paiement par cartes de crédit dans les autobus.

CONTRATS DE GESTION DÉLÉGUÉE

En vertu des ententes de délégation de gestion, l'ARTM versera une contribution de 9,2 M\$ pour la gestion des billetteries et des équipements métropolitains. Cette rémunération comprend les frais de gestion et les contrats pour l'entretien et l'exploitation des terminus, des voies réservées, des stationnements incitatifs et des billetteries situées sur le territoire desservi par la STL. En 2022, la STL prendra en charge l'entretien de nouveaux équipements et des stationnements incitatifs de l'Avenue des Bois et de la Gare Ste-Dorothée.



TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Financement/Investissement — Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la *Société de financement des infrastructures locales du Québec* (SOFIL), le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* (PAGTCP), *Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun* (PAFFITC), ainsi que le *Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif* (PAGITC).

Les paiements de transfert liés aux intérêts du service de la dette devraient s'établir à plus de 1,6 M\$ en 2022. Il s'agit d'une diminution de 0,3 M\$ par rapport à l'exercice de 2021 en lien avec les frais financiers qu'on retrouve dans les charges.

AUTRES REVENUS

Les autres revenus proviennent notamment des contrats de service, des revenus de placement et de publicité. Ils représentent 1 % des revenus de la Société, lesquels s'établiront à 2 M\$ en 2022. Ces revenus incluent 0,4 M\$ pour le service de transport offert dans le cadre de la tenue des Jeux du Québec.



FAITS SAILLANTS - CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS 2022

TRANSPORT RÉGULIER

Les dépenses reliées au transport régulier représenteront 70 % des dépenses de la STL en 2022, pour atteindre 124,6 M\$, ce qui représente une augmentation de 6,3 % comparativement au budget 2021 amendé.

La pandémie de la Covid-19 a entraîné une chute de l'achalandage du transport en commun ainsi que des changements dans les habitudes des usagers. En conséquence, la STL a dû adapter son offre de service.

En 2022, la STL continue ses efforts en mettant en place un plan de relance qui amènera une augmentation du service et ainsi mieux s'adapter à la nouvelle réalité. La STL vise regagner la confiance, favoriser la reprise de l'achalandage et augmenter la satisfaction de la clientèle.

Les autobus de la STL devraient parcourir 18,4 millions de kilomètres en 2022. Le coût de l'offre de service s'en verra augmenter de 2,6 M\$ par rapport au budget 2021. Cette hausse s'explique par les coûts de la rémunération attribuables aux ajouts des effectifs des chauffeurs et du personnel d'entretien, ainsi qu'aux coûts des pièces et du carburant des véhicules. Un service de navette est aussi prévu dans cadre des Jeux du Québec à Laval en 2022.

Par ailleurs, la rémunération prévue aux contrats de travail augmente de près de 3,1 M\$. Cette augmentation est attribuable à l'indexation salariale, aux augmentations de la contribution de l'employeur aux différents régimes gouvernementaux ainsi qu'aux coûts associés aux programmes des avantages sociaux conventionnés.

Le coût d'entretien du matériel roulant augmentera pour sa part de 2,4 M\$. Cette augmentation provient de la maintenance et de la réparation des autobus hybrides qui arrivent à leur moitié de vie utile ainsi que de l'indexation. Ces augmentations seront toutefois partiellement compensées par des économies totalisant 0,7 M\$ provenant du prix de carburant, des opérations de couvertures ainsi qu'à la consommation des autobus.

Les mesures requises dans le cadre des travaux du REM, afin de réduire la congestion routière et répondre aux besoins des usagers, totaliseront 8,3 M\$ au budget du transport régulier. L'augmentation de 0,4 M\$ est attribuable à l'ajustement de l'offre de service requis dans le cadre des mesures d'atténuation ainsi qu'à l'ajustement des coûts relatifs aux équipements et à l'entretien des infrastructures.

Finalement, la société maintient 1,4 M\$ au budget du transport régulier afin de répondre aux exigences sanitaires. Ces dépenses permettront d'assurer la sécurité de la clientèle et des employés de la STL.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les dépenses reliées à l'administration générale augmenteront de 2 M\$ en 2022, pour atteindre 25,2 M\$.

Depuis le début de la pandémie, la STL a procédé à l'adaptation des équipements informatiques et ses façons de faire pour favoriser le travail à distance. Cette transformation se poursuivra en 2022. Près de 1 M\$ s'ajoute au budget de la STL afin de poursuivre le virage numérique et de répondre aux nouvelles exigences en matière de cybersécurité.

D'autre part, la STL ajoute 0,5 M\$ au budget de l'administration générale. Cette augmentation permettra de poursuivre les efforts en matière de santé et sécurité, d'assurer le service à sa clientèle dans le cadre du projet STL *Compagnon* et permettra l'ajout de ressources afin de répondre aux besoins croissants en matière de recrutement, de gestion matérielle et de reddition de compte.

Les autres augmentations proviennent de l'indexation de la rémunération, des dépenses pour les directions de soutien et des charges de rémunération attribuables aux fonds de pension des employés. Ces dernières sont toutefois compensées par une affectation au titre des montants à pourvoir dans le futur.

TRANSPORT ADAPTÉ

Le réseau de transport adapté de la STL a été grandement affecté par la pandémie. Depuis le début de la crise de la COVID-19, une diminution importante de la demande a été constatée. Une reprise est observée, mais le retour de la clientèle est plus lent que celui anticipé lors de la préparation du budget 2021. Les déplacements prévus au budget 2022 représentent donc 96 % de ceux prévus dans le budget 2021, une augmentation de 28% par rapport aux déplacements prévus d'ici la fin de l'année 2021.

Les dépenses pour le transport adapté s'en voient ainsi réduites de 1,4 M\$ par rapport au budget 2021. Elles comprennent principalement les coûts versés aux opérateurs privés pour assurer le service dans le respect des normes de distanciation sociale.

CONTRATS DE GESTION DÉLÉGUÉE

Le coût des contrats et les salaires pour l'exploitation et l'entretien des billetteries et des équipements métropolitains représentent plus de 9,2 M\$, soit une augmentation de 0,9 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à l'indexation des contrats et à l'entretien de nouveaux équipements, notamment les stationnements incitatifs de l'Avenue des Bois et de la Gare Ste-Dorothee.



FRAIS DE FINANCEMENT, FINANCEMENT AUX INVESTISSEMENTS ET AFFECTATIONS

- Frais de financement et Financement aux investissements :

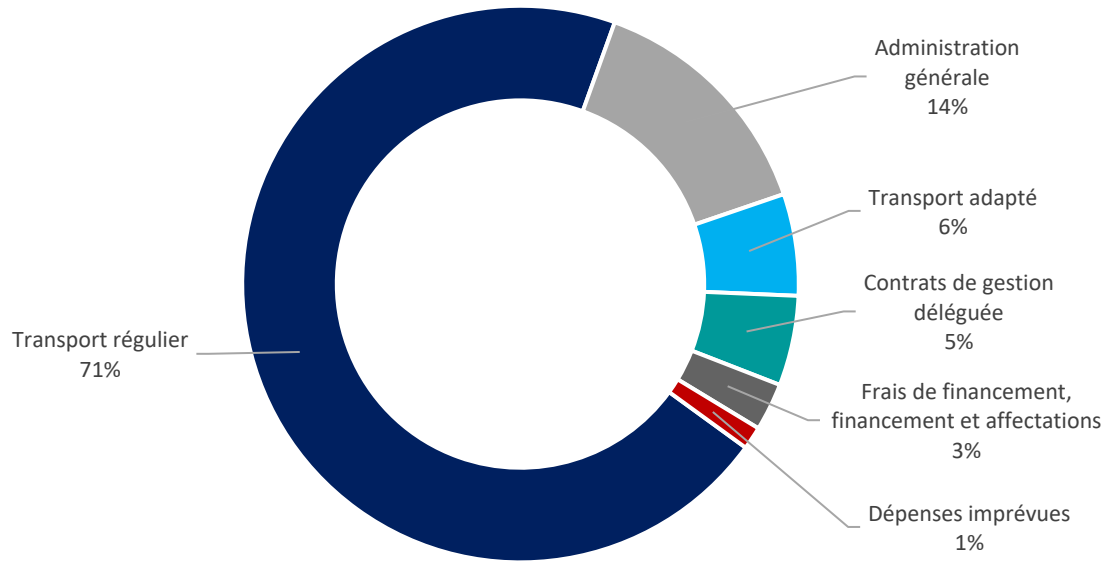
Les frais de financement et le financement aux investissements incluent le coût en capital non subventionné du remboursement de la dette à long terme contractée pour des activités représentant 7,7 M\$ (6,9 M\$ en 2021). Cette augmentation est attribuable à l'agrandissement de garage et au projet de paiement par carte de crédit dans les autobus.

- Affectations

L'affectation pour le paiement comptant des immobilisations est maintenue au budget 2022. La STL prévoit aussi affecter 2,5 M\$ de surplus accumulés des années antérieures (1,2 M\$ en 2021) afin de financer une portion de l'offre de service et des activités non récurrentes.

On retrouve également une diminution de 0,5 M\$ en ce qui a trait aux avantages sociaux futurs.

RÉPARTITION DES CHARGES, DU FINANCEMENT ET DES AFFECTATIONS 2022





PROGRAMME DÉCENNAL DES IMMOBILISATIONS

Le Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 présente les prévisions d'investissement. La STL prévoit près de 1 026 M\$ d'investissements pour les 10 prochaines années.

Pour des fins de présentation, les projets sont regroupés selon les cinq catégories suivantes :

- Bâtiments ;
- Véhicules ;
- Systèmes technologiques et ameublement ;
- Infrastructures ;
- Machinerie, outillage et équipements.

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2022-2031

(en milliers de \$)	Années antérieures	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Années ultérieures	Total 2022-2031	Total
Bâtiments	17 870	47 003	107 875	93 787	63 568	95 632	79 958	1 437	1 885	1 437	1 347	-	493 929	511 799
Véhicules	62 011	17 014	934	22 792	36 996	40 424	51 644	52 952	55 799	57 534	60 375	-	396 464	458 475
Systèmes technologiques et ameublement	1 433	14 999	19 309	16 773	13 471	4 048	339	338	370	378	381	-	70 406	71 839
Infrastructures	1 103	1 527	7 920	21 403	7 198	2 994	1 198	1 010	1 055	1 102	1 610	-	47 017	48 120
Machinerie, outillage et équipements	4 222	2 497	1 949	3 470	2 694	1 308	1 641	1 299	1 318	1 259	1 300	-	18 735	22 957
Total	86 639	83 040	137 987	158 225	123 927	144 406	134 780	57 036	60 427	61 710	65 013	-	1 026 551	1 113 190



LE PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2022-2031 - EN BREF

De 2022 à 2031, le budget pour les projets appartenant à la catégorie *Bâtiments* s'élève à 493,9 M\$, soit 48 % des investissements totaux. La majeure partie de cette somme servira à la construction du garage, à l'électrification du garage existant, au maintien du patrimoine existant et à la mise en place des points de service pour la clientèle.

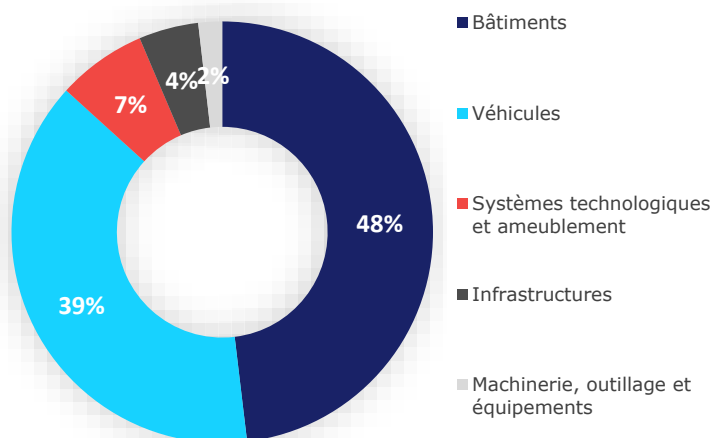
La STL prévoit investir 396,5 M\$ pour l'acquisition de *Véhicules*, ce qui représente 39 % de ses investissements totaux. Cette somme servira principalement à l'ajout et au remplacement d'autobus pour assurer une offre de service accessible et attrayante.

Par ailleurs, 70,4 M\$ soit 7 % seront investis dans la catégorie *Systèmes technologiques et ameublement*. On y retrouve principalement des projets d'acquisition, de développement et d'implantation de systèmes opérationnels.

La STL a prévu un montant de 47 M\$ dans son budget, soit 4 % des investissements totaux, qui permettra à la Société de poursuivre l'implantation de *Mesures préférentielles pour bus* (MPB) amorcée en 2013, telles que des voies réservées, la priorité aux feux de circulation et les feux chandelles, afin d'assurer la rapidité du service. À cela s'ajoutent le remplacement et l'acquisition d'abribus pour le maintien des infrastructures.

Enfin, 18,7 M\$ soit 2 % sont requis dans la catégorie *Machinerie, outillage et équipements*, pour l'acquisition des équipements embarqués dans les autobus ainsi que d'outils et d'équipements.

Répartition des prévisions
d'investissement décennal
par catégorie



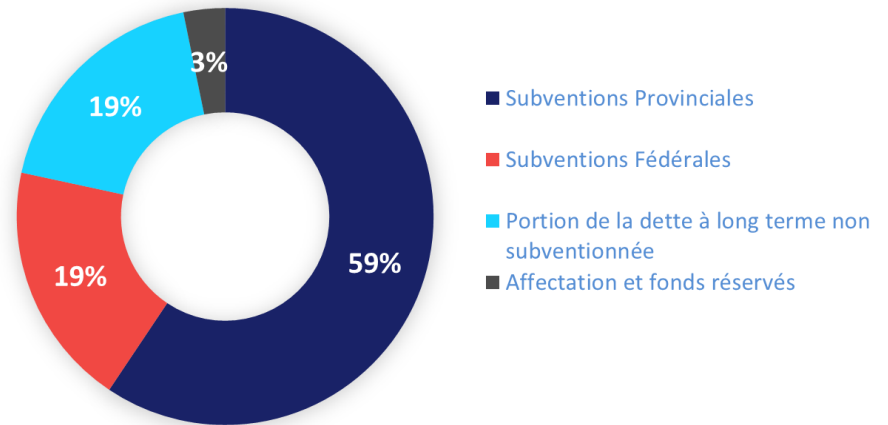


RÉPARTITION DU FINANCEMENT 2022-2031

Dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)*, du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP)*, du *Programme d'aide financière du fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)* ainsi que le *Programme d'aide gouvernementale d'infrastructures en transport collectif (PAGITC)*, la majorité des projets est admissible à une subvention. Le taux de subvention varie entre 50 % et 100 % selon le type d'actif et la source de financement.

Pour les 10 prochaines années, les gouvernements du Québec et du Canada porteront leur part de financement à 78 %. La portion de la dette à long terme non subventionnée sera de 19 %, et les 3 % restants proviendront des affectations et des fonds réservés.

Répartition de l'investissement décennal par source de financement



BÂTIMENTS

Cette catégorie comprend des investissements d'amélioration ou de maintien affectant le garage et les bureaux administratifs.

(en milliers de \$)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Projets d'amélioration et de maintien des bâtiments	47 003	107 875	93 787	63 068	90 432	78 778	1 437	1 885	1 437	1 347	487 049
Terminus	-	-	-	500	5 200	1 180	-	-	-	-	6 880
Total	47 003	107 875	93 787	63 568	95 632	79 958	1 437	1 885	1 437	1 347	493 929

Projets d'amélioration et de maintien des bâtiments

Volet électrification et augmentation de la flotte

Afin de faire face à la croissance de l'achalandage et de se conformer à l'orientation stratégique du gouvernement dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2030) en lien avec l'objectif qu'en 2030, les autobus électriques représentent 55 % du parc total d'autobus urbains, un vaste programme d'agrandissement et de conversion de nos installations est requis.

En 2021, le début des travaux d'agrandissement du garage existant viendra ajouter un espace supplémentaire de 19 000m². Cet ajout comportera 145 espaces de stationnement d'autobus, des bornes de recharge, de nouvelles salles mécaniques, électriques, informatiques et baies de travail, ainsi que de nouveaux espaces de bureaux. Les travaux devront se terminer en 2025 afin d'accueillir les autobus électriques, le coût du projet s'élève à un peu plus de 238 M\$. Ces investissements sont qualifiés pour une subvention de 75 % ou 95 % des dépenses admissibles.

Aussi, des travaux préparatoires ont trait à la construction d'une sixième baie de ravitaillement et d'un lave-autobus. Les besoins en matière de ravitaillement exigent que la construction soit mise en œuvre au début de 2022. Le projet totalise 1,8 M\$ et sera admissible à une subvention de 75 %.

Toujours en lien avec la stratégie d'électrification du gouvernement, la conversion plus rapide du garage existant est requise. Un nouveau projet qui est à l'étude en ce moment a été ajouté au PDI. L'estimation préliminaire de ce projet s'élève à 200 M\$. Ce projet sera admissible à des subventions allant de 75% à 95%.

De plus, l'ajout d'équipements liés aux baies d'entretien et l'achat de bornes de recharge additionnelles sont requis pour finaliser l'électrification de l'agrandissement du garage. Un montant de 38,7 M\$ sera réparti entre 2023 et 2027 et pourra être admissible à une subvention de 75 %.

Autres volets

La STL prévoit également des travaux visant le maintien de ses actifs ainsi qu'un programme de sûreté du bâtiment totalisant plus de 14,3 M\$ pour la période 2022-2031 et pourra être admissible à une subvention de 75 %.

Enfin, afin d'améliorer les conditions d'attente de la clientèle qui doit effectuer une correspondance sur le réseau, des points de service seront graduellement déployés, totalisant près de 6,9 M\$ qui seront admissibles à une subvention de 75 %.

VÉHICULES

Cette catégorie est constituée principalement des projets d'acquisition des autobus utilisés pour le transport des usagers, incluant des autobus électriques. Elle comprend également des véhicules de gestion et d'entretien du réseau.

(en milliers de \$)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Autobus Électrique	384	-	1 441	36 561	40 424	51 578	52 819	55 799	57 202	60 375	356 583
Autobus	16 444	813	21 351	133	-	-	-	-	-	-	38 741
Véhicules de service	186	121	-	302	-	66	133	-	332	-	1 140
Total	17 014	934	22 792	36 996	40 424	51 644	52 952	55 799	57 534	60 375	396 464

Autobus électrique

À partir de 2025, la Société procédera à l'acquisition de 222 autobus électriques qui serviront au remplacement d'autobus et en réponse à l'augmentation de l'offre de service. Ce qui nous permettra également de nous aligner avec l'orientation du gouvernement du Québec en lien avec la Politique-Cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, l'objectif est qu'à l'horizon 2030, les autobus électriques représentent 55 % du parc total d'autobus urbains.

La STL prévoit investir plus de 356 M\$ pour les 10 prochaines années. Ces investissements sont subventionnés à un taux variant de 60 % à 95 %.

Autobus

La STL doit investir 36,5 M\$ pour l'acquisition de 33 autobus hybrides. Ces acquisitions serviront au remplacement d'autobus désuets et à répondre à l'augmentation de l'offre de service. Ces dépenses d'investissement seront subventionnées à 60 % et 90 %.

Afin de répondre aux orientations du gouvernement du Québec, les acquisitions d'autobus hybrides prévus en 2024 serviront seulement pour des ajouts de services (SRB Pie-IX et REM). Comme la livraison du service devant se poursuivre avec une flotte vieillissante, un projet de prolongation de la durée de vie de certains véhicules diesel est nécessaire pour un montant de 2,2 M\$. Ce projet sera admissible à une subvention de 75 %.

Véhicule de service

Ces investissements de 1,1 M\$ sont requis afin d'acquérir un nouveau véhicule pour les infrastructures et le remplacement de 8 véhicules de service actuel. Ces remplacements visent les véhicules ayant atteint la fin de leur durée de vie utile. Cet investissement est subventionné à 50 %.

SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES ET AMEUBLEMENT

Cette catégorie regroupe principalement les acquisitions et les remplacements de systèmes technologiques et des équipements informatiques, incluant les logiciels.

<i>(en milliers de \$)</i>	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Système technologiques	12 498	18 167	16 286	12 901	2 904	-	-	-	-	-	62 756
Équip. informatiques et logiciels	2 471	1 003	296	420	1 069	314	313	345	353	356	6 940
Ameublement et équipements	30	139	191	150	75	25	25	25	25	25	710
Total	14 999	19 309	16 773	13 471	4 048	339	338	370	378	381	70 406

Système technologique

Les systèmes technologiques supportant la gestion de la flotte autobus rentrent dans une phase de désuétude ce qui constitue un frein à l'évolution des processus et les solutions d'affaires de la STL. De plus, l'électrification de la flotte d'autobus et la construction du nouveau garage (Phase 4) amènent de nouveaux besoins aux niveaux fonctionnels et technologiques qui ne sont pas supportés par les systèmes existants. Face à cela, un projet de 61,8 M\$ est mis en place. La STL déploiera un système de gestion de la charge et un système de distribution de données qui servira de base pour le développement et la gestion des interfaces entre les nouveaux systèmes et les systèmes existants. Ce projet sera admissible à des subventions allant de 75% à 95%.

À partir de l'année 2022, la STL a pour objectif de revoir sa gestion documentaire. Le projet de gestion intégrée des documents (GID) constitue un virage vers le bureau sans papier en intégrant les documents électroniques aux pratiques actuelles. Elle facilitera l'accès à l'information, réduira le temps requis pour repérer l'information et améliorera le partage des connaissances. Ce projet représente un investissement de 2,3 M\$ pour les cinq prochaines années.

Équipements informatiques et logiciels

Pour les 10 prochaines années, des investissements seront requis pour maintenir et soutenir les différents logiciels bureautiques, tout comme l'infrastructure technologique de la STL, et ce, afin de répondre adéquatement aux besoins d'affaires.

L'ensemble de ces projets représente un investissement de 6,9 M\$.

Ameublement et équipements

La STL investira 0,7 M\$ dans le remplacement de divers équipements et d'une partie de l'ameublement.

INFRASTRUCTURES

Cette catégorie regroupe la réalisation de *Mesures préférentielles pour bus* (MPB), les acquisitions d'abribus ainsi que l'aménagement des arrêts.

(en milliers de \$)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Voies réservées	745	7 104	20 552	6 310	2 067	230	-	-	-	-	37 008
Abribus	597	627	658	691	726	762	800	840	882	926	7 509
Arrêts d'autobus	185	189	193	197	201	206	210	215	220	684	2 500
Total	1 527	7 920	21 403	7 198	2 994	1 198	1 010	1 055	1 102	1 610	47 017

Voies réservées

La STL a réalisé, depuis 2013, des projets permettant l'ajout de 43,7 km de service rapide par bus (SRB) à son réseau, offrant ainsi un service à la fois plus rapide et plus ponctuel. Des mesures additionnelles sont à prévoir sur l'axe Le Corbusier ainsi que sur les axes du Souvenir/de l'Avenir. Elles ajouteraient près de 10,3 km sur la période de 2022 à 2027. Ces projets, totalisant 37 M\$, seraient admissibles à une subvention de 100 % ou 75 %.

Abribus — Développement et remplacement

La STL a mis en place un programme de remplacement des abribus aux points de correspondance et aux arrêts d'autobus. Un second programme d'acquisition d'abribus permet également d'ajouter des abribus aux points de correspondance et aux arrêts d'autobus qui sont souvent achalandés. Nous estimons l'investissement à 7,5 M\$ pour les 10 prochaines années. Ces programmes sont admissibles à une subvention de 75 %.

Arrêts d'autobus

Un projet d'amélioration de l'accessibilité des arrêts d'autobus permettrait de pallier les déficiences et de rendre les arrêts libres aux personnes à mobilité réduite. Pour les 10 prochaines années, un investissement de 2,5 M\$ est prévu et serait admissible à une subvention de 100 %.

MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENTS

Cette catégorie d'investissement inclut d'une part, des projets d'acquisition et de remplacement de machinerie, d'outillage et d'équipements associés principalement à l'entretien des autobus et des infrastructures, et d'autre part, des équipements embarqués à bord des autobus.

(en milliers de \$)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Équipements embarqués dans les autobus	2 210	1 583	3 126	2 605	1 217	1 199	1 205	1 222	1 163	1 204	16 734
Équipements et outillage	87	71	144	89	91	442	94	96	96	96	1 306
Machinerie	200	295	200	-	-	-	-	-	-	-	695
Total	2 497	1 949	3 470	2 694	1 308	1 641	1 299	1 318	1 259	1 300	18 735

Équipements embarqués dans les autobus

Des investissements sont prévus au cours des 10 prochaines années dans l'achat de nouveaux autobus et équipements embarqués à bord des autobus (boîtes de perception, valideurs, compteurs de passagers, équipements d'affichage en temps réel, équipements de préemption des feux de circulation et caméras de surveillance). La STL prévoit rehausser tous ses équipements embarqués et d'adapter l'infrastructure technologique de l'ensemble de ses autobus pour soutenir les nouveaux projets tels que les valideurs et la billetterie innovante.

En ce qui concerne la promotion du transport actif, des supports à vélos seront installés sur les nouveaux autobus.

Le montant prévu pour l'acquisition de ces équipements est de 16,7 M\$; une subvention couvrant 75 % des dépenses admissibles est à envisager.

Équipements et outillage

La STL doit remplacer certains équipements qui ne sont plus conformes ou qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile, notamment pour l'entretien des autobus hybrides et électriques. Ces acquisitions sont nécessaires afin d'assurer la qualité du service.

Pour les 10 prochaines années, ces investissements totaliseront plus de 1,3 M\$, certains d'entre eux étant admissibles à une subvention de 75 %.

MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENTS - SUITE

Machinerie

Dans le cadre du programme de remplacement de la STL, certains équipements majeurs pour l'entretien des autobus ou du garage doivent être remplacés, notamment ceux ayant atteint la fin de leur durée de vie utile. De plus, dans le cadre du changement de vocation de certaines aires de travail et de la démarche d'amélioration continue des activités d'entretien, l'acquisition et le remplacement de machinerie sont requis.

Pour les 10 prochaines années, ces investissements totaliseront 695 000 \$ et seraient admissibles à une subvention de 75 %.

CHARGES PAR OBJET

<i>(En milliers de \$)</i>	Budget 2022	Budget 2021 amendé	Écart F(D)	Écart F(D) %
Salaires et avantages sociaux	120 400	112 192	(8 208)	(7.3)
Entretien et réparation des véhicules	9 765	7 471	(2 294)	(30.7)
Contrats de transport adapté	9 275	10 828	1 553	14.3
Contrats de gestion déléguée	9 238	8 304	(934)	(11.2)
Autres charges de fonctionnement	9 120	9 906	786	7.9
Carburant	6 489	6 954	465	6.7
Honoraires et contrats	5 153	4 926	(227)	(4.6)
Frais de financement	3 037	3 519	482	13.7
Dépenses imprévues	2 338	2 498	160	6.4
Amortissement	28 848	27 999	(849)	(3.0)
	203 663	194 597	(9 066)	(4.7)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

<i>(En milliers de \$)</i>	Budget 2022	Budget 2021 amendé	Écart F(D)	Écart F(D) %
Revenus				
Rémunération de l'ARTM	163 802	157 078	6 724	4.3
Contrats de gestion déléguée	9 238	8 304	934	11.2
Transferts gouvernement du Québec	1 602	1 949	(347)	(17.8)
Autres revenus	1 989	1 559	430	27.6
	176 631	168 890	7 741	4.6
Charges				
Transport régulier	124 561	117 180	(7 381)	(6.3)
Administration générale	25 189	23 210	(1 979)	(8.5)
Transport adapté	10 459	11 894	1 435	12.1
Contrats de gestion déléguée	9 238	8 304	(2 351)	(28.3)
Frais de financement	3 030	3 512	482	13.7
Dépenses imprévues	2 338	2 498	160	6.4
Amortissement	28 848	27 999	(849)	(3.0)
	203 663	194 597	(9 066)	(4.7)
Résultat avant conciliation à des fins fiscales	(27 032)	(25 707)	1 325	(5.2)
Conciliation à des fins fiscales				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations				
Produit de cession	44	44	-	-
Amortissement	28 848	27 999	(849)	(3.0)
Financement	(4 676)	(3 352)	1 324	(39.5)
Affectations				
Activités d'investissement	(682)	(682)	-	-
Surplus accumulé	2 500	1 184	(1 316)	(111.1)
Réserves financières et fonds réservés	(136)	(83)	53	(63.9)
Dépenses constatées à pourvoir	1 134	597	(537)	(89.9)
	2 816	1 016	(1 800)	(177.2)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-	-

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

<i>(En milliers de \$)</i>	Budget 2022	Budget 2021	<i>Écart F (D)</i>
Revenus d'investissement			
Transferts gouvernement du Québec	47 851	42 227	5 624
Transferts gouvernement du Canada	14 567	877	13 690
Autres revenus	80	-	80
	62 498	43 104	19 394
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Acquisition			
Bâtiment	(47 003)	(20 236)	(26 767)
Véhicules	(17 014)	(31 664)	14 630
Systèmes technologiques et ameublement	(14 999)	(884)	(14 115)
Machinerie, outillage et équipements	(2 497)	(6 072)	3 575
Infrastructures	(1 527)	(8 669)	7 142
	(83 040)	(67 505)	(15 535)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	12 682	19 908	(7 226)
Affectations			
Activités de fonctionnement	682	682	-
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnements affecté	6 215	3 500	2 715
Réserves financières et fonds réservés	963	311	652
	7 860	4 493	3 367
	(62 498)	(43 104)	(19 394)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-



DÉFINITION DES RUBRIQUES DE REVENUS, DE CHARGES, DE FINANCEMENT ET DES AFFECTATIONS - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS

Rémunération provenant de l'Autorité régionale de transport métropolitain - ARTM

Rémunération liée aux charges de fonctionnement

La rémunération liée au fonctionnement est équivalente aux Charges d'exploitation, déduction faite des autres revenus. S'ajoutent à cette rémunération les frais de financement dédiés aux investissements, le financement et les affectations des Activités d'investissement, déduction faite des transferts du gouvernement du Québec.

Contribution pour mesures d'atténuation REM

Contribution versée par l'ARTM pour l'ajout d'un service pendant les travaux de construction du Réseau express métropolitain (REM).

Contrats de gestion déléguée

Rémunération attribuable à la délégation de gestion des billetteries et des équipements métropolitains situés sur le territoire desservi par la STL. Cette rémunération comprend les frais de gestion des contrats, le coût de la rémunération pour la supervision de voies réservées et les contrats d'entretien et d'exploitation.

Transfert du gouvernement du Québec

Transfert versé à la STL par le gouvernement du Québec pour des dépenses de financement et d'investissement, conformément aux programmes décrétés.

Autres revenus

Ensemble des autres revenus provenant, entre autres, de contrats de service, d'intérêts et de publicité.



CHARGES PAR ACTIVITÉ

Transport régulier

Ensemble des activités requises afin que le réseau des autobus de la STL offre le service de transport collectif à l'ensemble de la communauté lavalloise. Un service de transport collectif par taxi permet de compléter l'offre de service.

En plus de la charge de carburant, les activités des directions suivantes sont regroupées dans cette catégorie :

- Transport et qualité du service;
- Entretien et ingénierie;
- Planification et développement;
- Infrastructures.

Administration générale

Ensemble des activités requises pour l'application de la loi, la gestion financière et administrative, les technologies de l'information, l'approvisionnement, la gestion des ressources humaines ainsi que le marketing et les communications. La fonction Administration générale au sein de la STL comprend les directions suivantes :

- Conseil et Direction générale;
- Affaires juridiques;
- Administration et planification d'entreprise;
- Ressources humaines;
- Communications et marketing.

Transport adapté

Ensemble des activités requises afin d'offrir un service de transport collectif adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite. Le service est offert par des opérateurs privés de taxis et de minibus.

Contrats de gestion déléguée

Ensemble des activités requises pour l'exploitation des équipements métropolitains (terminus, stationnements incitatifs, voies réservées et billetteries métropolitaines) situés sur le territoire desservi par la STL, conformément aux ententes de délégation de gestion avec l'ARTM. Le coût des contrats d'entretien et les autres dépenses attribuables à l'exploitation, à la gestion des billetteries et des équipements métropolitains sont inclus.



Frais de financement

Les frais de financement incluent :

- Les frais d'intérêts sur les emprunts à court terme et les frais bancaires.
- Les coûts de financement des emprunts de la STL à long terme qui sont reliés aux activités d'investissement
- La charge d'intérêt nette au titre des avantages sociaux futurs.

Dépenses imprévues (Réserve statutaire)

Le gouvernement du Québec permet aux sociétés de transport de prévoir un montant statutaire dans leur budget pour compenser les dépenses imprévues. Ce montant est fixé à 1,5 % du budget total.

Amortissement

À l'exception des terrains dont la durée de vie est incalculable, les immobilisations corporelles ont une durée de vie limitée. L'amortissement est une charge imputée aux résultats pour rendre compte du fait que la durée de vie des immobilisations est limitée et pour répartir le coût de l'immobilisation sur les exercices au cours desquels est consommé son potentiel de service.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permet de déduire entièrement la charge d'amortissement, lors de la conciliation, à des fins fiscales.



FINANCEMENT

Coût en capital du remboursement de la dette à long terme, contractée pour des activités d'investissement. Ce montant représente la part du capital non subventionné.

AFFECTATIONS

Activités d'investissement

La STL affecte les excédents accumulés aux activités d'investissement.

Excédent accumulé

Réserves financières et fonds réservés

Ces affectations représentent l'utilisation de l'avoir des Réserves financières et des fonds réservés aux fins des activités de fonctionnement de l'exercice, ainsi que l'attribution d'un revenu qui provient des activités de fonctionnement de l'exercice à l'avoir en Réserves financières et en fonds réservés.

La STL possède deux types de fonds réservés :

- Fonds de roulement

Le Fonds de roulement sert à financer, à moyen terme, certaines acquisitions en immobilisations. Les emprunts au Fonds de roulement doivent être remboursés sur une période maximale de cinq ans.

- Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés

La STL affecte le solde disponible des règlements d'emprunt dont le remboursement se termine dans l'année budgétaire.

Dépenses constatées à pourvoir

Dépenses affectées au montant à pourvoir dans le futur, ce qui contribue alors à augmenter celui-ci. Ces dépenses seront imputées dans un exercice ultérieur aux fins de l'Excédent (déficit) de fonctionnements à des fins fiscales.



CHARGES PAR OBJET

Salaires et avantages sociaux

Rémunération du personnel, incluant la contribution de l'employeur aux différents régimes gouvernementaux ainsi que les coûts associés aux programmes des avantages sociaux conventionnés et futurs.

- Avantages sociaux conventionnés

Contribution de la STL aux différents programmes d'avantages sociaux offerts aux employés de la Société, notamment les différents régimes d'assurance.

- Avantages sociaux futurs

Charges associées aux prestations de retraite, aux programmes d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi, offerts aux employés de la STL.

Carburant

Coûts relatifs au carburant biodiesel des autobus et au carburant des véhicules de service.

Contrats de transport adapté

Montant versé aux opérateurs privés pour assurer le service de transport adapté pour la STL.

Honoraires et contrats

Honoraires versés pour des consultations dans différents domaines d'expertise, tels que les relations de travail et les services juridiques, administratifs et informatiques.

Coûts des services pour l'exécution de certains contrats, par exemple, ceux de surveillance et le contrat de taxis pour le transport régulier.

Autres charges de fonctionnement

L'ensemble des autres charges liées au fonctionnement de la STL. On y retrouve les coûts d'assurances et d'immatriculation, d'entretien et de réparation des bâtiments et des équipements, des services publics, du matériel et des fournitures, des locations d'équipements ainsi que des cotisations et des frais de représentation.

Entretien et réparation des véhicules

Coûts liés à l'opération et à l'entretien des autobus et des véhicules de service, tels que les pneus, les pièces de rechange et les petits outils.

Contrats de gestion déléguée

Ensemble des activités requises pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des billetteries et des équipements métropolitains (terminus, stationnements incitatifs, voies réservées) situés sur le territoire desservi par la STL, conformément aux ententes de délégation de gestion avec l'ARTM.